

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2025 à 19 H 30

Convocation
 du 13/03/2025

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ---- 07
Présents : --- 08
 Absents : ---- 05
 Pouvoirs : ---- 00
 Votants : ---- 08

VOTE

Pour : ----- 08
 Contre : ----- 00
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle / CHATEL Christophe / KELLER Sophie / MASSON Thibault / NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / FAVRAT Florent / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda / DECOMBARD Coralie

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Catherine VUARGNOZ

OBJET : Promesse de vente parcelle cadastrée ZN 73 route des Méliés.

Subventions

**Délibération
 N°2025-12**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : 27/03/2025

Reçue en Préfecture

Le : 27/03/2025

Mise en ligne sur le site
 de la commune

Le : 28/03/2025

Le Maire Gil THOMAS



LE MAIRE rappelle à l'assemblée la délibération n°2024-51 du 10 décembre 2024 mandatant l'agence Century 21 de SCIEZ pour la vente du terrain communal cadastré ZN 73 situé route des Méliés pour une contenance de 652 m2.

Il précise qu'une offre a été faite par Monsieur Pierre BAILLY domicilié à Yvoire pour un montant de 158 000 € net vendeur. Le montant des honoraires de l'agence immobilière s'élève à 7 900€.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de valider les éléments ci-dessus afin de permettre la signature de l'ensemble des actes nécessaires à cette vente auprès de Maître UVALLE, notaire à Veigy-Foncenex.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ⇒ AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette vente pour un montant de 158 000 € chez Maître UVALLE à Veigy-Foncenex et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

- ⇒ VALIDE le montant des honoraires de l'agence Century 21 pour 7 900 € et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Catherine VUARGNOZ

